

◆
◆
◆
◆
◆
◆
◆
◆
◆
◆

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL Principal de 2^{ème} classe

SESSION 2022

Ouvert par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor
pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux
Centres de Gestion des départements : Côtes d'Armor et Ille et Vilaine

CONCOURS Interne et Externe

Jeudi 10 mars 2022

EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Epreuve de tableau numérique

Une épreuve consistant en l'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats

Durée : 1 heure
Coefficient : 3

Le tableau numérique devra être réalisé sur l'une des deux copies quadrillées.

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple : nom d'une commune, nom d'un agent....) **mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans les questions.**

Seuls sont autorisés les stylos bille non effaçables, plumes ou feutres d'encre NOIRE ou BLEUE (sont interdits les stylos bille effaçables type « friXion »). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante ainsi que du correcteur (blanco) est autorisée.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront pas notées par les correcteurs.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires de ce concours est éliminé.

Reproductions effectuées en accord avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie.

SUJET

L'île de Pengwenn possède quatre zones portuaires : les zones A, B, C et D.

Chacune de ces zones possède des places d'amarrage pour les bateaux :

- des places à quai ou ponton, qu'on nommera par la suite « *place à quai* »,
- des places de mouillage sur corps mort, qu'on nommera par la suite « *mouillage* ».

Les usagers sont des professionnels et des plaisanciers. Les professionnels prennent exclusivement des places à quai, les plaisanciers prennent des places à quai ou des places de mouillage.

En 2021, le nombre total de places sur l'ensemble des quatre zones s'élève à 204 dont les $9/17^{\text{ème}}$ sur la zone A. Le tiers du reste se situe sur la zone B.

Sur la zone A, la moitié des places sont des places à quai pour les plaisanciers et le neuvième des places totales sont des places à quai pour les professionnels.

Les zones C et D ont le même nombre de places à quai pour les professionnels et à eux deux ont six fois moins de places que le nombre de places à quai pour les professionnels de la zone A.

Le nombre de places, tout type de places confondues, entre la zone C et la zone D est partagé proportionnellement aux nombres 1 et 3.

L'île de Pengwenn compte au total 17 places pour les professionnels et il y a 57 places de mouillage de plus que de places à quai pour les plaisanciers.

La zone B dispose de 6 places à quai pour plaisanciers. Le nombre de places à quai de la zone C est la moitié des places à quai pour plaisanciers de la zone B.

En 2022, un professionnel cessera son activité et ne sera pas remplacé, sa place sera retirée du nombre de places à quai pour les professionnels. Les professionnels se répartiront les places de la façon suivante: $5/8^{\text{ème}}$ sur la zone A, $1/8^{\text{ème}}$ sur la zone C et le quart du reste sur la zone D.

Du fait de la demande croissante de places pour la plaisance, des infrastructures supplémentaires seront installées.

Par rapport à l'année 2021, le nombre de mouillages sur corps mort augmentera de un sixième sur la zone A, du tiers sur la zone C et de un neuvième sur la zone D, il restera inchangé sur la zone B. Les places à quai pour plaisanciers seront doublées sur la zone B, triplées sur les zones C et D, et le nombre total de places à quai de la zone A restera stable.

A partir de ces éléments, vous construirez un tableau donnant, pour les années 2021 et 2022, le nombre de places à quai pour les professionnels, le nombre de places à quai pour les plaisanciers, le nombre de places de mouillage sur corps mort, le nombre total de places, le pourcentage d'évolution du nombre total de places de l'année de 2022 par rapport à l'année 2021, et ceci pour chaque zone portuaire de l'île ainsi que pour l'ensemble.

Les pourcentages seront arrondis si besoin au centième de pourcentage.